71e ANNEE. — N° 140. MERCREDI 2 DECEMBRE 1931.

25 c. # Journal du Lot 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	2 fr. 75
» 2e page	(— d° —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'opinion étrangère et la France, après les récentes déclarations de M. Pierre Laval.

Nous étions curieux de savoir comment l'opinion étrangère réagirait devant l'exposé fait par M. Pierre Laval de la thèse française. L'épreuve était intéressante. Nous nous trouvons dans la position délicate du monsieur qui sent bien qu'il embête tout le monde et à qui l'on pardonnerait d'avoir raison s'il voulait bien consentir à se donner tort !... Tout s'arrangerait si facilement pour les autres — du moins ils le croient — si ce gêneur n'était pas là.

Evidemment ! Bien sûr ! Oh ! nous comprenons parfaitement ! Si nos excellents amis avaient le pouvoir de nous envoyer au diable il y a beau temps que nous rôtirions, sous leurs yeux attendris, dans les flammes infernales !

Seulement, voilà, nous ne voulons pas mourir encore ! Avec toutes nos excuses nous présentons à nos bons amis les regrets sincères que nous éprouvons de ne pas pouvoir ne pas être importuns. Qu'ils veuillent bien tout de même nous tenir un peu compte de ce que nous ne sommes pour rien dans ce qui est arrivé.

S'ils sont, eux, les créanciers de l'Allemagne, c'est qu'ils l'ont bien voulu. Quand, depuis 6 ou 7 ans, les spéculateurs anglais ou américains ont avancé à ceux d'outre-Rhin les capitaux que ceux-ci ont transformé en outillage industriel ou en équipement économique, quand ils ont fait çà ils visaient à gagner beaucoup d'argent, ils croyaient toucher de gros intérêts et récupérer leurs avances aux échéances fixées. Il se sont trompés ! Ils ont mal calculé. Cela arrive aux plus habiles usuriers du monde. Qu'ils soient assurés de la part sincère que nous prenons à leur deuil, mais qu'ils ne prétendent pas nous impliquer dans leurs pertes, alors qu'ils n'auraient jamais pensé à nous faire profiter de leurs gains !

Notre créance est tout autre ! Par sa date et par sa nature, elle est justement et légitimement privilégiée. A la différence des banquiers de Londres et de New-York, c'est bien malgré elle et sans l'avoir voulu que la France est créancière de l'Allemagne. Et elle l'était avant eux ! Ils savaient, ils ne pouvaient pas ne pas savoir, qu'il y avait sur l'établissement allemand une forte hypothèque française. Pourquoi n'en ont-ils pas tenu compte ?...

La France ne veut pas se laisser dépouiller. Elle n'accepte pas de subordonner sa créance à celle de ces honorables spéculateurs. Elle n'a pas essayé sur l'Allemagne une opération financière qui a mal réussi. Non. Elle a dépensé pour la réparation des dommages de guerre des sommes que l'Allemagne s'est librement engagée à lui rembourser. Comment peut-on lui proposer sérieusement de les sacrifier aux traites protestées des hommes d'affaires anglais et américains ?...

En résumé, voilà ce qu'a dit M. Pierre Laval. Il l'a fait sans s'emballer, avec la force tranquille d'un chef de gouvernement qui sait avoir derrière lui l'opinion française unanime et sûre de son droit.

La France est-elle d'ailleurs, en situation de se permettre les largesses qu'on lui demande ? Oh ! nous savons qu'au dehors elle passe pour une nation privilégiée, pour un pays de cocagne où l'existence est si facile et la prospérité si grande qu'on y vit comme dans une succursale terrestre du paradis !

Tout de même, il y a quelque différence entre ce tableau enchanteur et la réalité vue de près. Notre pays est heureusement loin de la misère noire où se débattent quelques peuples et il ne pense pas à s'en excuser. Mais il a besoin de faire très attention s'il ne veut pas y tomber. Or, le protectionnisme féroce inauguré dans certains pays et développé en d'autres ne facilitera pas notre besogne. Comment pourrions-nous venir en aide aux autres quand on nous met dans la nécessité de nous secourir nous-mêmes en nous défendant contre ceux qui nous appellent à l'aide ?

A ce sujet, M. Edouard Herriot vient d'écrire un article qui mériterait d'être répandu chez nos voisins où l'on sait combien le chef du parti radical-socialiste est partisan d'une politique d'entente internationale. Il y montre avec une peine émouvante et une admirable force d'expression combien l'attitude des autres nations européennes rend cette politique impraticable. On a déchaîné une véritable guerre économique et l'on parle d'accord ! Comment peut-on à la fois réclamer l'entente et provoquer des conflits douaniers ?... Comment ne pas constater, écrit-il, que l'Allemagne qui appelle au secours et se dit misérable, en fait, bat l'Angleterre, les Etats-Unis et la France pour l'exportation des produits fabriqués. Et il ajoute :

« Accorder du crédit aux étrangers ? Fort bien. Mais, de ce crédit, croit-on que les industriels et les commerçants français n'aient pas besoin ? »

Et toute la suite de son article qui exprime admirablement la position du peuple français laquelle dicte sa politique. La voici :

« Nous voulons empêcher de mourir les producteurs étrangers, oui, certes ; mais nous voulons aider à vivre les producteurs français. Solidarité par réciprocité, telle est notre doctrine. Nos sacrifices prélevés sur les produits de l'épargne française n'ont servi qu'aux spéculateur internationaux. La seule proposition Hoover nous a coûté deux milliards de francs sans autre contrepartie qu'une salve d'injures et le développement du mouvement hitlérien. Précisons notre pensée au moment où se poursuivent les négociations avec l'Allemagne. Nous disons : nous voulons bien aider, si nous le pouvons, les parties souffrantes du peuple allemand ; nous ne voulons pas fortifier contre nous l'industrialisme allemand, ce supercapitalisme que j'ai dénoncé à la tribune et qui se sert des crédits empruntés à la France pour prêter à son tour à la Russie. A ce compte-là, nous aurions beaucoup plus d'avantages à prêter nous-mêmes aux Soviets en échange de commandes qu'ils feraient, non plus aux Allemands, mais chez nous. Nous n'admettons pas une politique de gribouille qui ferait de la France le lieu de concentration de tous les dumpings. »

Nous savons bien que ce n'est pas l'avis de M. Léon Blum, mais celui-ci préconise dans l'opposition une politique qu'il n'oserait pas appliquer s'il était au pouvoir...

Emile LAPORTE.

o-o-o

UN PETIT MOT D'ECRIT

TRÉSOR BIEN GARDÉ

Le trésor d'or amassé par la France et qui, s'élevant à plus de 60 milliards de francs occupe le second rang parmi les accumulations d'or que l'histoire ait connues, est gardé dans des caves souterraines par des hommes armés, entre des murs de béton et d'acier de 4 m. 50 d'épaisseur.

Cette véritable cité de lingots d'or qu'est la Banque de France, où voisinent la couronne, le lion et la licorne britanniques, les sceaux espagnols, l'aigle bicéphale de l'Allemagne, les armes de la Russie tzariste, celles des Etats-Unis et celles même des princes indiens qui ont abandonné ici une partie de leur trésor, est aussi imprenable que Gibraltar. Il faudrait assurément six mois pour pénétrer dans une forteresse de cette taille.

Installées à près de 30 mètres sous terre, les caves sont à l'épreuve des bombes d'avions, des obus, du feu et du vol. On y descend en wagonnet, et l'approche en est gardé plus soigneusement que celle d'aucun palais royal, grâce à divers procédés mécaniques fort ingénieux.

Il va sans dire que, pour pénétrer dans ce paradis que n'ont pas prévu les Mille et une Nuits, *il faut justifier d'excellentes relations et de solides autorisations.*

Le visiteur est accompagné d'un fonctionnaire de la Banque et d'un peloton de gardiens, dont chacun est chargé d'ouvrir telle ou telle section du labyrinthe souterrain. Il est impossible de pénétrer dans ce labyrinthe si un seul de ces gardiens manque ; l'absence d'une clef rendant toutes les autres inutiles.

A partir de ces caves, s'ouvre une galerie qui descend à travers une roche solide au-dessus de laquelle coule un ruisseau souterrain, protection supplémentaire contre les visiteurs indésirables. A mesure que l'on descend davantage, on suit d'autres galeries, entourées de toujours plus d'acier et de béton. On se trouve en présence de murs que l'on croit infranchissables, et l'on voit tout à coup s'ébranler une masse métallique de quinze tonnes... Il faut passer par dix portes semblables.

Enfin, on arrive à l'or. On le transporte dans des wagonnets qui circulent sans rails ; des femmes viennent chaque jour l'essuyer avec des plumeaux. Des gardiens sont postés, surveillant les incendies possibles, des pièges nombreux attendent les voleurs éventuels, et, si quelque chose d'anormal venait à se produire la police serait immédiatement alertée par des sonneries, des lumières rouges et des signaux spéciaux.

Si un voleur tentait de s'échapper, des vannes seraient ouvertes qui rempliraient d'eau les salles et les galeries ; des tonnes de sable, de même, peuvent être précipitées dans les caves, en même temps que des tuyaux y crachent des gaz et de la vapeur. On voit que les dangers de vol et d'incendie sont absolument nuls.

Toutes les éventualités sont prévues ; la Banque possède toutes les réserves nécessaires en charbon, en vapeur, en énergie électrique ; elle a même ses réservoirs d'eau et ses galeries d'aération secrètes.

En cas de guerre — comme ce fut le cas en 1914 — le métal jaune est dispersé dans des villes éloignées, Tours, Bordeaux, avec un luxe de précautions qu'il n'est point besoin de détailler.

Informations

Election législative

Voici le résultat du scrutin de ballotage dans l'arrondissement de la Réole.

Inscrits, 14.076 ; votants, 11.339 ; suffrages exprimés, 10.950.

Ont obtenu : MM. Anatole Cluzan, conseiller général, radical-socialiste, 5.496 voix, élu ; Gomez Vaez, républicain de gauche, 5384 voix ; Jacques Chaigne, radical, 70 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Faget, de l'alliance démocratique et sociale, décédé.

Pour les élections législatives

Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste vient d'appeler l'attention de tous ses adhérents l'importance exceptionnelle du choix des candidats aux élections législatives prochaines. Il n'entend, en aucune façon, dit un communiqué, méconnaître ou restreindre les droits des Fédérations départementales, mais il les invite pour tous les cas difficiles à bien vouloir entrer en relations avec lui et soumettre ses désignations éventuelles en vue de l'investiture définitive par le Comité exécutif.

Les crédits à court terme

On affirme dans les milieux financiers américains que les experts bancaires seraient arrivés à un accord en ce qui concerne le renouvellement des crédits à court terme accordés à la Trésorerie du Reich, le 13 mars dernier.

Au Maroc

Un avion signalé comme disparu dans la région de l'Ouarzazat était, en réalité, tombé en panne au milieu des dissidents de la montagne. D'après les informations recueillies, le lieutenant Rivière de la Mure, des tirailleurs marocains, et le sergent pilote Levet, composant l'équipage, auraient succombé, après s'être défendus vaillamment contre l'ennemi.

En Hongrie

La police a arrêté de nombreux membres des organisations qui se signalèrent en Hongrie pendant la période dite de la « terreur blanche » qui suivit la chute de Bela Kun.

Les autorités ont été amenées à admettre que ces organisations préparaient un « putsch ». Ce coup de force devait débuter par l'occupation de nombreux édifices publics et notamment de la plupart des ministères et par l'arrestation de presque tous les membres de l'ancien Cabinet Bethlen.

Il y a 32 arrestations. Ce coup de force avait pour but, dit-on, le rétablissement sur le trône des Habsbourg.

Le conflit sino-japonais

Le quartier général japonais en Mandchourie a annoncé que toutes les troupes japonaises seront retirées à 45 kilomètres au sud-ouest de Moukden et à l'ouest de la rivière Liao. On ajoute que 10.000 soldats japonais, qui se dirigeaient vers King-Tchéou, ont été rappelés à la suite d'énergiques instructions de Tokio.

La situation à Tien-Tsin

A la suite de conversations entre le commandant des troupes de la garnison japonaise à Tien-Tsin et le commandant de la garnison chinoise, celui-ci avait promis, vendredi, à 16 heures, que les Chinois ne se livreraient pas à des actes d'hostilité.

En dépit de cette assurance, les Chinois ont continué pendant la nuit à tirer des coups de fusil. Des balles sont tombées dans la concession japonaise, aggravant ainsi la situation.

Aux Etats-Unis

La police secrète a découvert une « marche des affamés » sur Washington, organisée pour cette semaine, par des agitateurs communistes. Les manifestants, venus de différents centres, tels que Chicago, Saint-Louis, Buffalo et Boston devaient être transportés dans 1.400 automobiles ou camions. Ils avaient pour instruction de se tenir prêts à l'attaque. Il leur était recommandé de se défendre à coups de pierres, dont chaque camion devait emporter un chargement.

EN PEU DE MOTS...

— M. Sanchez Cerro est proclamé président de la République du Pérou par 152.060 voix sur 299.641 votants.

— Le nommé Matté qui assassina M. Albertini, commissaire de police de Bastia, a été condamné par la cour d'assises de Bastia à la peine de mort.

— Au village de Los Arenas, près de Bilbao, des bandits ont attaqué les employés d'une caisse d'épargne et s'emparèrent de 20.000 pesetas.

— La souscription pour les familles des marins, victimes de la mer, a produit plus de 10 millions.

— M. Guist'hau, ancien député de Nantes ; ancien ministre est décédé à Nantes. Il était né en 1863.

— Nos importations de bœufs accusent un excédent de près de 155 millions de francs sur nos exportations.

NOS ÉCHOS

Le pétulant vieillard.

M. Dominique Delahaye est l'interrupteur en chef du Sénat ; et ses interventions à la tribune sont presque aussi fréquentes que ses interruptions. Le sénateur du Maine-et-Loire sait d'ailleurs faire oublier ses plus ardentes diatribes car il ne manque pas, fort habilement, de les faire suivre d'un mot d'esprit qui désarme, en égayant. Il est le premier d'ailleurs, à reconnaître qu'il est souvent un trouble-fête et, comme on le félicitait récemment de l'exceptionnelle activité qu'il montre à 83 ans, il répondit en riant :

— Le bon Dieu sait bien ce qu'il fait ; et il n'est pas pressé de me recevoir. Pendant qu'il reste au Sénat, dit-il, moi je suis tranquille.

A quoi, un sénateur de la gauche riposta galamment :

— Laissons-le tranquille encore longtemps !

Ménagements.

Avant le départ du train, la courroie servant à remonter la vitre du compartiment s'était prise dans la porte, de sorte que celle-ci ne pouvait plus se fermer. Le contrôleur, passant sur le quai au moment où retentit le coup de sifflet, lance la porte pour la fermer : elle se rouvre. Il la relance une seconde fois, avec plus de force encore : elle se rouvre. Troisième essai : même résultat. Alors s'adressant au voyageur qui occupe le coin situé près de la fenêtre :

— Enfin, monsieur, fait le contrôleur, voulez-vous retirer vos doigts, oui ou non ?...

Inamovibilité.

Jaloux des lauriers de M. Mandel qui veut supprimer le second tour de scrutin, M. Victor Le Guen veut supprimer le premier.

— Mais, lui expliquaient, l'autre soir, des collègues, si tu annules le premier tour, il ne pourra évidemment pas y en avoir un second et alors ce serait l'inamovibilité parlementaire !

— Inamovibilité... inamovibilité, répéta deux fois le brave « Totor » songeur, qu'est-ce que ça veut dire ?

Et, après une seconde de réflexion, il conclut :

— C'est encore un mot de latin que je ne comprends pas.

Trahison de la T. S. F.

Le général Fournier, qui commande en Corse, est un soldat de grande valeur, très calme et d'esprit très ouvert.

Le moindre qu'on peut dire, c'est que le général est assez déçu par les ordres contradictoires qu'il reçoit de Paris.

— Tout le mal, expliquait-il au reporter d'un grand journal parisien, vient d'une erreur de transmission télégraphique : j'avais dicté : « épuration », on m'a fait dire « opération »... A une lettre près comme la T. S. F peut nous trahir !

Et le général d'ajouter avec bonne humeur :

— Je ne suis pas général en chef ; je suis garde champêtre !

Le bonheur des uns...

L'acteur allemand Max Hansen villégiaturait dans une station balnéaire. Un jour, tandis qu'il se promenait, un inconnu se précipite sur lui et lui dit d'une voix chaleureuse :

— Vous êtes bien l'acteur Max Hansen ? Je suis ravi de vous rencontrer : vous êtes la première personne intéressante que je trouve ici.

Alors, Hansen, avec un soupir :

— Vraiment? Vous avez plus de chance que moi...

Consolation.

Paul et Emma vont à l'opéra. On joue « Tannhauser ». Au troisième acte, Tannhauser s'écroule devant le lit d'Elisabeth.

Emma refoule un sanglot.

— Ne pleure pas, Emma, dit Paul. Ces deux-là n'auraient jamais été heureux ensemble...

— Tu crois, mon chéri ?... Mais, tout de même, ils auraient bien eu le temps de se tuer, une fois mariés.

LE LISEUR.

L'ACTUALITÉ PERMANENTE

Histoires de Bandits

Un titre était venu naturellement sous notre plume: « Histoires de brigands » ; et pourtant nous n'avons pas voulu l'écrire. Il n'eut pas qualifié avec exactitude les histoires corses dont la presse est pleine. Bandit, brigand, l'un vaut l'autre, dira-t-on ? Le dictionnaire précise que ce dernier est le voleur à main armée, le pilleur de grand chemin, tandis que l'autre est un individu en révolte contre les lois. Les gens de l'île vous diront que ce n'est pas la même chose !... Et, de fait, jusqu'au jour où certains rois du maquis se sont mis à arrêter les autocars et les diligences, à détrousser les touristes, à terroriser la population insulaire et à la rançonner, le bandit de là-bas était plus pittoresque que redoutable. Si son ennemi personnel ne s'aventurait pas à portée de son fusil, si le gendarme ne se mettait pas en tête de le saisir mort ou vif, c'était le meilleur garçon du monde, pas méchant pour un sou et même généreux, chevaleresque, galant et pitoyable.

Le bandit corse d'avant Perfettini et Bartoli, c'était le paradoxe du criminel et bien qu'il fut tout de même un malfaiteur, puisque le plus vertueux avait toujours trois ou quatre meurtres sur la conscience, il relevait autant de la revue de fin d'année que de la Cour d'assises. Emmanuel Arène l'avait bien compris quand il mit à la mode, il y a une trentaine d'années, ce brave Bellacoccia et qu'il organisa des caravanes de journalistes et de snobs pour aller le visiter dans son repaire.

On y était, du reste, fort civilement reçu. Ce « hors la loi » ne manquait ni de courtoisie, ni de bonne humeur. S'il recevait ses invités à coups de fusil, c'étaient des salves de bon accueil et, du moment qu'on ne lui parlait pas de ses affaires et qu'on lui inspirait confiance, il n'avait pour vous que politesse et que grâces. Pourquoi ces traditions se sont-elles perdues ?

Les histoires de bandits corses sont aussi nombreuses que curieuses. Celles de Bellacoccia sont lointaines et oubliées, mais nous gardons le souvenir de quelques autres qui méritent d'être rappelées ; celles dont Leca et surtout Romanetti furent les héros.

Dans ce pays béni où la politique offre des à-côtés si imprévus, les hôtes du maquis sont des agents électoraux hors pair ; on s'en aperçoit aujourd'hui à voir l'émotion de certains élus. Donc, Leca était un propagandiste précieux pour le parti bonapartiste, — lequel était, on s'en doute, aussi républicain que le parti adverse. La Corse doit à Napoléon de rester fidèle à sa mémoire ; cela ne l'empêche pas d'aimer la République et de voter pour son candidat sous une étiquette fantaisiste. Bref, une certaine année, Arène, qui fut seize ans député de l'île et qui en fit bien d'autres, voulut se concilier l'appui du bandit. Froidement, il l'invita, ainsi que ses amis, à un banquet présidé par le préfet qui lui fit la meilleure mine. On but, on causa et on se mit d'accord, sans doute. Seulement, quelqu'un avait alerté les gendarmes. Arrêter l'homme sur le champ, mauvaise affaire ; on préféra le prendre en chasse et le saisir au bon moment.

On marcha ainsi pendant cinq ou six kilomètres quand, tout à coup, la poursuite s'arrêta net. A moins de 200 mètres, Leca, dressé sur un rocher, attendait. Que faire? Aller droit à lui, le danger était grand. On se souvint que le contumax avait en compte six ou sept assassinats, que sa tête était mise à prix, que le risque équivalait la chance et, qu'après tout, mieux valait supprimer le bandit que d'être abattu par lui. Vingt coups de mousquet partent ; on se précipite, le cadavre est à terre... seulement, c'est un mannequin composé du manteau et du chapeau de Leca qui avait filé sans attendre son reste.

Ce gaillard devait tomber sous les balles de Romanetti, qui l'avait jugé dangereux pour la sécurité publique. Car ces gens-là avaient des pudeurs imprévues. C'est le même qui, certain jour, à Carbuccia fit saisir par ses hommes trois voleurs et incendiaires réfugiés dans le maquis, les ficela et les livra aux gendarmes en faisant avec ceux-ci assaut de courtoisie. Cette scène vaudevillesque dépeint, à elle seule, le bandit d'autrefois. C'est encore Romanetti qui, ayant surpris trois chenapans qui prélevaient l'impôt sur le voyageur, commença par en tuer un sans façons, puis abattit les deux autres en duel. Seulement, à peu de temps de là, ayant été surpris dans une cabane par les gendarmes, il en tua deux et blessa le troisième.

Il n'en eut pas plus de remords. A ceux qui lui reprochaient le meurtre, il expliquait placidement : « Pourquoi m'envoie-t-on des gendarmes ? Vous comprenez que je les vois de loin et que je sais qu'ils tireront sur moi sans sommation; par conséquent, je suis bien forcé de tirer le premier ; je suis en état de légitime défense. N'oubliez pas que j'ai été condamné à mort trois fois ; je ne puis pas permettre qu'on exécute ainsi la sentence. »

Romanetti ne tuait d'ailleurs pas tous les représentants de la loi. Un jour, débarqua en Corse un nouvel officier de gendarmerie qui, ignorant des choses de l'île, déclara qu'il se faisait fort d'arrêter sans délai le bandit. Il n'était pas installé depuis une semaine qu'un matin, près d'Ajaccio, un homme désarmé saisit son cheval par la bride.

— « Vous êtes bien le commandant ?

— Oui ! et vous ?

— Je suis Romanetti.

Et comme l'officier allongeait la main vers son revolver :

— Ne bougez pas, cammandant, dit l'autre en souriant. Regardez un peu autour de nous, vous verrez qu'il est prudent de rester tranquille. »

En effet, quelques fusils étaient braqués dans le feuillage et le gendarme comprit. On prétend que le bandit le fit déjeuner avec lui et qu'il lui expliqua l'intérêt qu'il y avait à vivre en bon accord dans l'intérêt même de l'ordre. L'histoire ne dit pas s'il parvint à le convaincre.

On ne prête qu'aux riches, mais on a prêté à Romanetti des actes d'humanité touchants et d'autres du plus inconscient cynisme. Pour ne parler que de ceux-ci, rappelons que, lors du voyage en Corse de M. Millerand, président de la République, le bandit se mêla tranquillement au cortège officiel.

Un jour d'hiver, sur la route d'Ajaccio où il se rendait fréquemment, il arrête une automobile dans laquelle se trouvait le vice-président du Conseil de préfecture :

— Eh ! bonjour, M. de C..., il fait bon dans votre voiture, mais, dehors, Romanetti a froid. Prêtez-lui votre pelisse. »

Que pouvait faire le fonctionnaire? Il s'exécuta. Deux jours après, on lui rapportait son manteau avec les remerciments du bandit.

Celui-ci devait avoir tué une douzaine de personnes, mais il était d'une probité irréprochable. Il était riche d'ailleurs, possédant par personnes interposées des fromageries et du bétail. A son tour, il fut victime d'une vengeance. Sans doute. il n'était pas à donner en exemple à la jeunesse, mais il était d'une autre école que les détrousseurs d'à-présent.

Georges ROCHER.

Chronique du Lot

PRIX DE LA VIANDE

Enfin, un arrêté municipal sanctionné appliqué à la viande de boucherie

Au cours d'une entrevue qui eut lieu vendredi soir — entrevue dont nous nous bornerons à dire qu'elle a été difficile — M. Salanié, premier adjoint au maire de Cahors a pris l'arrêté suivant, immédiatement rendu exécutoire par M. le Préfet du Lot, et dont nous donnons les dispositions essentielles :

ARTICLE PREMIER. — A dater de ce jour et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les prix maximums de vente au détail de la viande fraîche dans les boucheries de la Commune de Cahors sont fixés comme suit dans le tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Ces prix de vente au détail devront être affichés à l'intérieur des boucheries. Des étiquettes indicatives du prix du demi-kilo devront être placées sur les morceaux de viande exposés à l'étal.

ART. 3. — La pesée ne devra être faite qu'avec du papier non usagé du poids maximum de 50 grammes au mètre carré.

ART. 4. — En même temps qu'il le constatera sur son instrument de pesage, le boucher devra annoncer à l'acheteur le poids de la marchandise.

ART. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes accoutumées et un exemplaire sera remis à chaque boucher qui devra l'afficher de façon apparente dans sa boucherie.

ART. 6. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois.

ART. 7. — Le Commandant de gendarmerie, le Commissaire de police, les agents sous leurs ordres et le vétérinaire municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Voici maintenant le barème applicable à partir du 30 novembre *et dont les prix s'entendent au demi-kilo* :

BŒUF. — *Sans os :* filet, hors-taxe ; rumsteack, 9 fr. 50 ; entrecôte, 7 fr. 50 ; gîte à la noix, 6 fr. 50. — *Avec os :* côtes couvertes, 5 fr. ; poitrine, 4 fr. ; bavette, 2 fr.

VEAU. — *Sans os :* cuisse, épaule, 8 fr. 50. — *Avec os :* côtelettes, filet, 6 fr. 50 ; poitrine, jarret, 4 fr. 50.

AGNEAU. — Gigot, côtelettes, 8 fr. 50; épaule, 6 fr. 50 ; poitrine, collier, 4 fr.

MOUTON. — Gigot, côtelettes, 7 fr. ; épaule, 5 fr. ; ragoût, 2 fr.

ABATS. — Cervelle de veau, foie, ris, 10 fr.; rognon de mouton (pièce), 0 fr. 70; cervelles de mouton, 2 fr. — Tous autres abats selon grosseur.

⁂

Les énergiques réclamations du public — qui ne s'en serait pas tenu, on peut le croire, à des protestations platoniques — ont obtenu, enfin, un résultat. Nous remercions M. Salanié de les avoir entendues et nous le félicitons ainsi que M. le Préfet de leur avoir donné satisfaction.

En outre de la baisse appréciable sanctionnée par l'arrêté municipal celui-ci contient une disposition sur laquelle nous appelons l'attention des consommateurs car elle est importante et constitue peut-être leur meilleure garantie. C'est celle édictée par l'article 2 :

« Ces prix de vente au détail devront être affichés à l'intérieur des « boucheries. *Des étiquettes indicatives du prix du demi-kilo devront « être placées sur les morceaux de » viande exposés à l'étal.* »

Il reste maintenant à veiller à la bonne exécution de ce bon arrêté.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance, dans le gouvernement, à la suite des interpellations sur la politique extérieure, M. Delport a voté : *pour*.

MM. Malvy et de Monzie se sont abstenus. La Chambre a adopté par 327 voix contre 151.

Le Gouvernement avait posé la question de confiance.

Souscription

Les souscriptions recueillies en France, en faveur des familles des victimes de la mer se sont élevées à 10 millions.

Dans le Lot, il a recueilli une somme de 15.120 fr. 95.

Le Lot à Paris

Nous avons annoncé que le « Chêne du Quercy » donnera une grande matinée dans les salons du Palais des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche, à Paris.

Cette fête doit avoir lieu, non pas le 6 décembre, *mais le 13 décembre à 14 heures.*

Société de secours mutuels

Par arrêté du ministre du travail et de la prévoyance sociale, les statuts de la Caisse locale de secours mutuels agricoles à Loupiac (Lot) sont approuvés.

Cour d'Appel d'Agen

Blessures involontaires. — M. P..., représentant de commerce à Cahors, poursuivi pour blessures involontaires, avait été relaxé par le tribunal de Cahors le 5 mars 1931.

L'affaire revient devant la Cour, l'arrêt est remis à huitaine.

Abandon de famille. — M..., cultivateur, avait été condamné à verser à sa femme une pension alimentaire ; il avait négligé de s'en acquitter.

Poursuivi pour abandon de famille, M... avait été relaxé par le tribunal de Figeac.

L'affaire est renvoyée à huitaine.

Quercy et Périgord

Le Fifre de Buis
par Léon LAFAGE
(Bernard Grasset, Paris)

Apollon, vil anthropophage,
De Marsyas fit un « pastis » ;
Qu'eût-il fait de Léon Lafage,
Vainqueur sur le *Fifre de Buis* ?

Le Moulin du Frau,
par Eugène LEROY
(Bibl. Charpentier, Paris)

Je lis en même temps et Leroy et Lafage,
Mais combien différents sont les riches étuis
Où du *Moulin du Frau* et du *Fifre de Buis*,
Comme en un double écrin je garde chaque [page !
Car le Périgord noir n'est pas fait à l'image
Du rouge dramatique et gasconnant pays
Où le Quercy requiert durs traits à dur pay- [sage.

Salviac, 30 *nov.* 1931.

Enseignement primaire

M. Alibert, instituteur intérimaire à Valprionde, est nommé en la même qualité à Martel.

Contributions indirectes

Notre compatriote, Pierre Bertrand, contrôleur principal chef de poste à Cahors est nommé receveur-entreposeur à Villeneuve-sur-Lot. Nos félicitations.

Maison d'arrêt

A la suite du classement des maisons d'arrêt et de correction, la prison de Cahors est dans la 3e classe.

Compatriote

Par arrêté du ministre des finances, M. Cayssac, percepteur hors-classe à Bordeaux, receveur des droits universitaires et agent comptable des Facultés de Bordeaux est nommé à la recette-perception d'Ivry-ville (Seine).

Nos félicitations à M. Cayssac qui a été pendant plusieurs années percepteur à Souillac (Lot).

Perceptions

M. Conquet, percepteur de 2e classe, 2e échelon à St-Géry, est nommé à la perception de St-Médard-de-Guizières (Gironde).

M. Santoni, lieutenant en retraite est nommé à la perception de St-Géry (3e classe).

M. Alquié, percepteur de Salviac, est élevé à la 3e classe.

Nos félicitations.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « La Truite de Tolerine », société de pêcheurs à la ligne. But : repeuplement des ruisseaux. Siège social : mairie de Sénaillac. (Lot).

EDEN

SEMAINE DE GALA
MERCREDI 2, JEUDI 3, SAMEDI 5
DIMANCHE 6 DECEMBRE
(*Matinée et soirée*)

JEAN DE LA LUNE

Comédie 100 0/0 parlant français

Un des plus beaux films parlants que la production française nous ait donné jusqu'à ce jour.

Il a été tiré de la pièce de Marcel Achard avec un résultat exquis. L'interprétation remarquable est à la charge de Madeleine Renaud de la Comédie Française, Michel Simon et René Lefebvre.

Le Quotidien. — « Jean de la Lune » est un film exceptionnel, d'une émotion douce et fine, une œuvre élégante, nuancée, ou le raffinement des cadres, développement lent et comme retenu de la pureté lumineuse des éclairages, le l'action, l'aisance prodigieuse des trois interprètes composent un ensemble d'une limpidité extraordinaire.

Lucie DÉRAIN.

EN PREMIÈRE PARTIE
Actualités parlantes : **Fox Movietone**
Le Mystère de minuit : *Drame sonore*

⁂

BIENTOT
LES LUMIERES DE LA VILLE

PALAIS des FÊTES

Jeudi 3, Samedi 5
Dimanche 6 Décembre (*Matinée et soirée*)
UN PROGRAMME DE CHOIX
ACTUALITES PATHE, sonores et parlantes.

Richard DIX
dans
LE REPROUVE

Grand film sonore en couleurs

C'est le drame d'une race tout entière douloureusement près de disparaître. Ce film contient des tableaux d'une beauté grandiose et par son mouvement, comme par la présence des très bons artistes qui l'interprètent compose une attraction de belle qualité.

TOUT S'ARRANGE

Film entièrement parlant et chantant français. Robert Michelot est d'avis que, dans la vie, il ne faut jamais s'inquiéter : tout finit toujours par s'arranger.

Armand Bernard dans un rôle qui lui va comme un gant a fait une très amusante création. André Roanne, Joffre, Marcel Vallée, Nina Myral, Betty Spell, Suzanne Dehelly, Rolla France, Jeanne Perez, etc..., complètent l'interprétation.

⁂

PPOCHAINEMENT
LE ROI DES RESQUILLEURS

La Foire aux Vins de Luzech

Ce fut une belle manifestation qui réunit un grand nombre de personnalités viticoles qualifiées. MM. Martin, secrétaire général, et Coulaud, chef de cabinet, représentaient les pouvoirs publics. M. Bernard, président de la Confédération Générale des Vignerons, était là. Il y avait aussi MM. Gay, directeur des Services Agricoles ; Jean Rougié, conseiller général ; Charles, conseiller d'arrondissement ; Capmas, de la Chambre d'Agriculture ; Adrien Lugan, président du Comice ; Poujade, maire de Luzech, etc...

La foire aux vins était remarquable par le nombre et la qualité des échantillons présentés. Le concours d'oies et canards permit d'admirer un élevage parfaitement réussi.

Après la dégustation des vins leur classement et celui du concours, une foule d'agriculteurs se réunit à la salle des fêtes pour entendre les conférenciers.

Le dévoué président du Comice, M. Adrien Lugan, auquel les Vignerons doivent tant, remercia les personnalités présentes et dit la sympathie reconnaissante des agriculteurs et des viticulteurs.

M. Bernard fait ensuite un exposé de la crise viticole et des moyens possibles pour en atténuer les effets. Les justes revendications des vignerons auront en lui un ardent et actif défenseur.

M. Capmas assura dans ce but l'appui de la Chambre d'Agriculture. M. Poujade, insistant sur une idée capitale du discours de M. Bernard, fit un appel pressant aux vignerons pour qu'ils s'unissent en vue de défendre leurs intérêts. Qu'ils cessent de se considérer comme des concurrents ! Qu'ils forment, enfin, une coopérative de vins vieux, prélude de la vaste association des vins de Cahors sans laquelle il n'y aura pas de salut !

M. Gay met en garde les viticulteurs contre l'exagération des prix que le vin avait atteint en 1929. Elle contribua à diminuer le nombre des consommateurs, à les habituer à se passer de vin. Mais la cause principale de la crise viticole est dans la crise gnérale. Les gouvernements sont seuls en possession des moyens de la conjurer.

Lecture est ensuite donnée du palmarès sur quoi s'achève cette journée d'activité et de réconfort.

Main-d'œuvre agricole

La crise économique a contraint certains exploitants à réduire leur personnel et à se séparer d'ouvriers français et étrangers, isolés et en famille qui leur donnaient cependant toute satisfaction.

Les agriculteurs qui ne trouvent pas sur place les travailleurs dont ils ont besoin peuvent se les procurer dans un délai très court et dans des conditions très avantageuses en s'adressant au Bureau de mains-d'œuvre agricole, 7, cours Fénelon, Périgueux.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 16 au 21 novembre 1931, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 3 femmes.

Interlocaux : 24 hommes, 3 femmes.

En extra : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 3 femmes.

Cambriolage

Des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau du chef de gare de Fumel (Lot-et-Garonne) et se sont emparés de 10.500 francs.

Les cambrioleurs connaissaient les lieux, car ils ont opéré avec une rapidité et une habileté extraordinaires.

Aucune effraction n'a été commise pour pénétrer dans le bureau, et le coffre-fort a été simplement dévissé.

Il y a quelque temps, un cambriolage identique fut commis à Libos.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Vols

Des malfaiteurs ont pénétré dans la maison de Mlle C..., à Reilhaguet et ont emportés divers objets, notamment des draps de lits, des ustensiles de ménage.

Ce n'est pas la première fois que des vols sont commis chez Mlle C... Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

⁂

M. R... de Reyrevignes (Lot), s'était rendu à Montauban pour affaires. Quand il voulut rentrer à Reyrevignes, il monta dans son auto. Il constata que des filous lui avaient volé les accus. Il a porté plainte.

Acte de malveillance

M. Bazelaygues, distillateur à Sarlat, était venu chasser dans les environs de Reilhaguet et avait laissé son auto en haut de la côte de Montjoie.

Quand il revint, il constata qu'une roue de l'auto avait été crevée avec un instrument tranchant. Plainte a été portée.

CAHORS

UN MAITRE NEMROD'?'!

Eh! bien! Et cette période de chasse, est-elle bonne ? Lièvres, lapins, perdreaux se laissent-ils tuer ?

Un chasseur, répondit : « Bah ! il n'y a rien à faire. Le gibier a déserté les régions. »

Il ne fut pas approuvé par des nemrods qui, par hasard, se trouvaient assis à côté de lui.

Et la conversation s'engagea ; des exploits de chasse furent racontés. Ce fut un régal pour les auditeurs non chasseurs, mais qui, tout de même, savent reconnaître que les exploits narrés par les nemrods sont toujours vrais.

Et nous avons entendu raconter l'exploit suivant qui fut accompli dans l'arrondissement de Gourdon, dans les parages de St-Clair ou de St-Cirq-Souilhaguet, peut-être, d'ailleurs, quel que soit l'endroit, ça n'a pas d'importance.

Avec une sincérité que, pour notre part, nous n'avons pas mise en doute, le nemrod raconta qu'il était allé à la chasse, avec son vieux fusil à piston, dans lequel il avait placé une forte « bourre ».

« Du gibier, mais il y en a; des lièvres, si je voulais, j'en tuerais tous les jours. Il faut les chercher là où ils sont.

« Tenez, moi, j'étais parti à la chasse le matin, vers 8 h. ; j'avais grimpé un petit coteau, lorsque, tout à coup, je vis deux lièvres, l'un sur ma droite, l'autre sur ma gauche. Je les ai tués tous les deux. »

Ça, les nemrods et les auditeurs les plus crédules sourirent et manifestèrent un scepticisme bien naturel.

Le nemrod de St-Clair, sans sourciller, répondit : « Mais, oui, j'ai tué les deux lièvres. Lorsque j'ai pressé sur la gachette du fusil à piston, je n'ai fait partir que la moitié de la « bourre », pour tirer sur le lièvre qui était à ma droite ; mais, aussitôt, oh ! l'espace d'un quart de seconde, j'ai lâché la deuxième moitié de la « bourre » sur le lièvre qui était à ma gauche. Et j'ai tué, rapporté deux lièvres! ».

Eh ! bien ! les nemrods présents qui entendirent cet exploit, ne paraissaient plus sceptiques !

Les profanes qui étaient à côté d'eux n'avaient rien à dire. Après tout, ce que le nemrod des environs de St-Cirq-Souilhaguet avait raconté pouvait être exact !

Aussi bien, un nemrod prit la parole et dit : « Ce qui est arrivé à notre ami, tuer 2 lièvres avec la même bourre, c'est possible. Ainsi, tenez, moi, je vais vous raconter que... »

A ce moment-là, nemrods et auditeurs appelèrent le garçon, réglèrent leur consommation et... partirent. L'heure de la soupe avait sonné !

La chasse n'est pas encore fermée!

L. B.

Caisse d'Epargne de Cahors

L'emploi de contrôleur est vacant. Les personnes qui désireraient remplir ces fonctions devront adresser leur demande à la Caisse d'épargne avant le 15 décembre.

Pour tous renseignements s'adresser à la Caisse.

P. O.

M. Brissaud, garde-barrière à Assier est nommé à Etampes.

Mandat de dépôt

A l'audience des flagrants délits qui s'est tenue samedi, le tribunal de Cahors a confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Duranton Jean, 60 ans, terrassier, sans domicile fixe.

Duranton avait été arrêté par la gendarmerie de Montcuq, à St-Cyprien, sous la prévention de vagabondage et de défaut de carnet anthropométrique.

Sept voyageurs blessés

Samedi soir, près de Bretenoux, le courrier de Bretenoux à Biars est allé heurter un platane, le conducteur ayant été aveuglé par des gerbes d'eau qui s'étaient élevées autour de sa voiture, la route étant inondée.

Les sept voyageurs qui occupaient le véhicule ont été blessés, dont 3 grièvement.

Le conducteur a été blessé au nez et a plusieurs dents cassées ; un ingénieur de la Compagnie générale électrique a une cheville foulée ; Mme Vert, de Beaulieu, a des dents cassées, les lèvres coupées et deux côtes enfoncées.

Des soins ont été donnés aux blessés par M. le docteur Mage, de Beaulieu. Le moteur de la voiture a été coupé en deux.

- Restez l'ami de votre cœur et de vos nerfs. Le café Sanka, sans caféine vous y aidera beaucoup.

Concert Emma Calvé

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'annoncer que le concert que Mme Emma Calvé doit donner au Théâtre de Cahors, à l'occasion de son cinquantenaire artistique, est définitivement fixé au mardi 8 décembre en soirée.

Créatrice inoubliable de Flora Mirabilis et de l'Amico Fritz, en Italie, de *Cavalleria Rusticana*, de *Sapho* et de *la Navarraise*, — deux rôles spécialement écrits pour elle par Massenet — d'Hérodiade, etc... Emma Calvé a eu des succès retentissants à l'Opéra-Comique de Paris, dans les *Noces de Figaro*, la *Flûte enchantée*, *Zampa*, etc... au Théâtre de Monte-Carlo, dans *Méphistophélès* et dans la *Damnation de Faust*, à l'Opéra de Paris dans l'*Hamlet* de Thomas, au Covent Garden de Londres, au Métropolitan-Opéra de New-York, etc..., etc...

Mais, il est un rôle qu'elle a tout particulièrement marqué de sa griffe : celui de Carmen dont elle fit, en 1891, à l'Opéra-Comique et en 1893 au Métropolitan-Opéra une véritable création et qu'elle a, par la suite, chanté plus de 3.000 fois dans le monde entier. Car elle s'est fait entendre sur toutes les grandes scènes du monde et, partout, elle n'a connu que triomphes.

C'est que Mme Emma Calvé possède, non seulement une merveilleuse voix et une technique de chant impeccable, mais encore un très grand talent de comédienne. C'est une âme d'artiste qui interprète et qui crée. A toutes ces qualités qui font d'elle une artiste complète, elle joint un charme infini, une grande élévation d'âme et d'esprit et une bonté de cœur — les œuvres auxquelles est attaché son nom sont là pour l'attester — à laquelle on n'a jamais fait appel en vain.

Ajoutons que Mme Emma Calvé, comme l'a si bien dit un de nos grands confrères, possède le don de l'impérissable jeunesse, de l'éternelle renaissance d'un rossignol.

A côté de la célèbre Diva, prendra place, au concert de Cahors, nos distingués professeurs de musique, Mme Bourjade, pianiste, et M. Bourjade, violoncellistes, premiers prix du Conservatoire de Toulouse, ainsi que M. Kopetzki, violoniste, prix d'honneur du Conservatoire et soliste de la Société des Concerts du Conservatoire de Toulouse. M. Fourastié, le jeune ténor bien connu du public cadurcien, prêtera également son concours.

Mme Emma Calvé viendra d'ailleurs accompagnée de son compatriote, le félibre rouergat Galy, inimitable dans l'interprétation des chansons et poésies romanes et, en particulier, dans celle des œuvres de Bessou.

Nous aurons donc, mardi, 8 décembre, une manifestation d'art de tout premier ordre. [*Communiqué*].

Perception

M. Escunde, percepteur à Montflanquin (Lot-et-Garonne) est nommé à Duravel.

Conférence publique

Dimanche, à 3 heures, a eu lieu une conférence publique, organisée par la Fédération des fonctionnaires, en réponse au vœu du Conseil d'arrondissement de Cahors tendant à la réduction des traitements.

La séance était présidée par M. Astorg, instituteur, assisté de MM. Bru, des tabacs, et Vanel, de la Préfecture.

Dès l'ouverture de la séance, lecture a été donnée du vœu et des lettres de MM. Capmas et Marre.

Puis, M. Lacoste, délégué de la Fédération des fonctionnaires, a fait un exposé de la situation économique en France et s'est attaché à répondre aux critiques contre les traitements des fonctionnaires.

Il établit que les fonctionnaires étaient, avant tout, les contribuables qui ne peuvent pas échapper au fisc. Dans tous les cas, la réduction des traitements des fonctionnaires ne solutionnera pas la crise économique.

Un public assez nombreux assistait à cette conférence qui fut terminée à 4 h. 1/2.

A PARIS
Voyageurs, Touristes Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 18 à 24 francs par jour
FLOIRAC (Originaire du Lot) *Propriétaire*
Téléphone ARCHIVES 60-92
Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Dimanche, à Toulouse, le Gallia-Club Toulousain a battu l'Aviron par 5 à 3 (un essai transformé à un essai). Le score indique nettement que les deux équipes se valent. Avec un peu de cette chance, qui paraît ne pas vouloir encore nous sourire, nos équipiers qui prirent le meilleur en deuxième mi-temps, auraient pu conserver le résultat de leur magnifique effort. Les nombreux supporters, qui, par auto-car ou voitures particulières, étaient venus soutenir notre équipe, ont dû déjà raconter la partie dans ses moindres détails à ceux que leurs occupations retinrent à Cahors, et cela nous évite un trop long compte rendu.

Ce match nous a permis de constater encore de réels progrès dans notre équipe. Encore quelques petites mises au point et avec un entraînement poursuivi, notre team, déjà redouté des meilleurs, connaîtra de nombreuses victoires. Les deux matches de championnat disputés à Toulouse ont été, l'un, une victoire indiscutable contre l'Avenir Olympien, l'autre, une victoire morale, dimanche dernier. Nous sommes loin des résultats des années précédentes, et nous continuerons de travailler tous pour nous en écarter encore davantage. Le dernier mot n'est pas dit dans le championnat.

⁂

Jeudi, à 20 h. 30, au siège, réunion de tous les équipiers, critique du match de dimanche dernier, entraînement, préparation du championnat contre Foix.

⁂

Le point de vue des « Amis du Rugby »

Partie de dimanche contre Gallia, magnifique pleine de surprises, palpitante jusqu'à la fin. Evidemment, Cahors devait gagner. Comme l'a dit un supporter au retour, nous l'appellerons la partie « c'est dommage ! ».

Appréciations de plusieurs toulousains, auprès des touches : « Quelle armée de... braillards, ces cadurciens ! Ils sont bien une centaine, au moins-se ! »

Et en fin de partie interview du capitaine de l'équipe cadurcienne : « Je ne saurais trop remercier les nombreux « Amis du Rugby » qui nous ont soutenu de leur présence à Toulouse. Nous avions l'impression de jouer sur notre terrain, tant, de tous côtés nous apercevions des figures amies. Et je ne puis que m'excuser de n'avoir pu vous payer de retour en vous offrant la victoire ! »

Me faisant l'interprète de tous les supporters, j'ai répondu ceci : « Dites-bien à tous vos joueurs que nous sommes contents de notre déplacement. Il est des défaites qui, moralement, valent et même dépassent des victoires. Il en a été ainsi dimanche dernier. Rattrapez-vous contre Foix et prouvez ainsi aux défaitistes qu'il y a quelque chose de changé à Cahors.

« C'est promis : Cahors gagnera dimanche ! »

L'AGITÉ.

Fédération du Lot de Football-Association

Il est bien regrettable que les sociétés ayant demandé leur adhésion à la Fédération n'aient pas répondu à l'appel du Bureau. Les premières rencontres pour le Bas-Quercy auraient dû commencer le 6 décembre 1931, pour se terminer courant mars.

Le Haut-Quercy se trouve sur le même retard.

Il est rappelé à chaque club que les matches de championnat ne commenceront que lorsque toutes les sociétés seront en règle avec notre trésorier, afin de se procurer les licences à la 3e F. A.

Toutes les sociétés doivent faire parvenir au siège de la Fédération à Cahors: 2 photos par homme à licencier, la somme de 3 fr. par licence demandée et 52 fr. pour l'affiliation du club.

Pour tous renseignements complémentaires, règle du jeu, règlement intérieur et règlement général, s'adresser : Ligue du Midi, Arcade du Capitole, Toulouse (joindre 3 fr. à la demande).

Pour ne pas nuire à la bonne marche du Football-Association dans notre département et à la continuation de l'essor donné par les vieilles sociétés fondatrices de notre Fédération, il serait utile de nous faire parvenir les pièces nécessaires pour l'affiliation de chaque société à la 3e F. A.

Arrondissement de Cahors

Arcambal

Conseil municipal. — Séance du 29 novembre. — Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Rigal, maire, a délibéré sur les affaires suivantes :

1° contrôle de l'éclairage public confié à la Compagnie du Bourbonnais ;

2° désignation de 20 classificateurs pour 1932 ;

3° délégués à la révision des listes électorales ;

4° délégués au tirage d'obligations d'électrification ;

5° remboursement par anticipation de 20 obligations de l'emprunt de 1927 (électrification) ;

6° installation de 2 nouvelles lampes communales et de l'éclairage à la mairie ;

7° admission d'un vieillard à l'assistance ;

8° révision des listes d'assitance médicale gratuite pour 1932.

Labastide-du-Vert

Conférence agricole. — Mardi soir, 24 novembre, un nombreux auditoire se pressait dans la salle d'école pour entendre la conférence sur les engrais, de M. Laparra, ingénieur agronome.

Grâce à son exposé clair et concis, et à sa parole facile, le conférencier sut attirer l'attention générale sur le rôle important des divers engrais complémentaires. La projection des films relatifs aux « Potasses d'Alsace » qui clôtura cette conférence fit encore mieux comprendre l'effet des engrais sur le développement des plantes.

La visite du camion-exposition fut aussi d'un réel intérêt pour les agriculteurs.

Nos remerciements à M. Laparra pour la soirée instructive qu'il nous a procurée. — A. B.

Le timbre antituberculeux. — Le comité de propagande pour la défense contre la tuberculose est constitué comme suit : Présidence d'honneur, M. Martin, artiste peintre ; présidence, M. Labro, maire ; membres, MM. Atgié et Peyralade, conseillers municipaux ; M. Pagès, desservant et M. Bouysset, instituteur.

Ce comité adresse un vibrant appel à la générosité de la population pour améliorer le rang de notre localité sur le palmarès des communes du Lot. En 1930, Labastide-du-Vert y figurait avec le n° 73 sur 334 communes du département avec une moyenne de 2 timbres, 6 par habitant.

Quel est le ménage qui ne pourrait prélever sur son budget annuel, la modique somme de 2 francs pour l'achat d'un carnet de timbres antituberculeux ? En contribuant à cette œuvre de lutte contre l'implacable fléau, la tuberculose, chacun de nous accomplit seulement un acte de solidarité sociale, mais il s'assure lui-même contre un mal terrible qui peut l'atteindre, en réunissant les moyens de le vaincre.

Nous espérons donc que le meilleur accueil sera réservé aux quêteurs et quêteuses. — A. B.

Montgesty

Mariage. — Samedi 28 novembre a été célébré à notre mairie le mariage de M. Marcel Delfaure, de Dégagnac, avec Mlle Yvonne Longé, des Huttes.

Les Arques

Mort d'une doyenne. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Marie Laytou, veuve Lacaze, décédée à l'âge de 88 ans.

Mme Lacaze qui était la doyenne de notre commune jouissait de l'estime et de la sympathie de tous.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Bélaye

Déclaration du vin. — Cette année, 116 vignerons ont déclaré avoir récolté sur 195 hectares 30 de vignes, 3.823 hl. 20 de vin, soit 1.738 barriques. 192 hl. 10 ont reçu l'appellation : « Vin de Cahors ». Il reste 124 hectolitres de vin des récoltes antérieures.

La récolte est généralement inférieure en quantité et supérieure en qualité à celle de l'année dernière.

Douelle

Syndicat de fraisiculteurs. — Le Syndicat des fraisiculteurs de Douelle s'est réuni vendredi, pour payer à chaque membre la ristourne qui est accordée pour les expéditions par wagons complets.

La somme a été répartie au prorata des cageots expédiés, à raison de 0,30 par chaque cageot.

Duravel

Succès universitaire. — C'est avec satisfaction que nous relevons sur la liste des candidats et candidates reçues à la licence en Droit, 2e année, devant la Faculté de Toulouse, le nom de Mlle Simone Rengade, fille de M. et Mme Rengade, née Bacherin.

A ceux-ci, à notre compatriote par ses ancêtres, par son regretté grand-père, bienfaiteur de la commune, à Mme Vve Bacherin, nous adressons nos sincères et chaleureuses félicitations.

Déclaration de récoltes. — Il a été déclaré à la mairie : 5.795 hl. 82 de vin rouge et 39 hl. de vin blanc, au total 5.834 hl. 82, sur une superficie de 183 ha. 56 a. pour 1931. Stocks : 163 hl. 90.

Appellation vin de Cahors : 378 hl. 60.

Pour l'année 1930, il avait été inscrit les chiffres suivants : 5964 hl. 30, sur une superficie de 177 ha. 83. Stocks : 214 hl. 80 et appellation d'origine, vin de Cahors : 515 hl.

C'est donc une différence de récolte en moins de 129 hl. 48 sur 1930, déficit d'ailleurs prévu par nos viticulteurs.

Floressas

Hyménée. — Jeudi, 3 décembre, sera célébré à Sérignac, le mariage du jeune Marcel Vidal, de Récès, frère du sympathique conseiller municipal avec Mlle Joséphine Cure, l'aimable fille de M. Germain Cure, propriétaire à Pellaton, commune de Sérignac. Nous prions les parents d'agréer nos compliments et les jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur. — L. D.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Commencement d'asphyxie. — Un ouvrier à l'usine à gaz était occupé à faire une tranchée devant la maison de M. Calmette, quai Legendre, lorsqu'un tuyau de gaz creva. L'ouvrier eut un commencement d'asphyxie. Il reçut aussitôt, les soins nécessités par son état qui n'est pas grave.

La crue du Célé. — Par suite des pluies qui sont tombées, ces jours derniers, le Célé et ses affluents ont considérablement grossi. Les eaux charrient des troncs d'arbres et autres épaves et inondent les champs riverains.

Outrage. — Le jour de notre dernier marché, le brigadier Singlard et le garde champêtre Pinquié exerçaient, comme d'habitude, leur surveillance au marché de la place Vival. Arrivés devant l'étalage d'une marchande foraine nommée Marie Foissac, ils furent grossièrement interpellés par cette dernière. Ils la sommèrent plusieurs fois, mais en vain de se taire... Ils dressèrent procès-verbal.

Coups. — Dimanche 22 courant, un débitant de la rue Caviale, M. V..., à une heure avancée de la nuit, désireux de fermer son établissement, pria deux de ses clients qui se trouvaient dans la salle de se retirer. L'un d'eux, nommé D... prostesta vivement et se livra à des voies de faits sur la personne de M. V... Ce dernier déposa plainte au commissariat de police.

Cajarc

Hygiène sociale. — Le Comité d'Hygiène Sociale et le Comité du Timbre antituberculeux invitent la population de Cajarc à venir assister à la Conférence sur « la Tuberculose et le Timbre antituberculeux » qui sera faite, avec accompagnement de cinéma, le mercredi 2 décembre 1931, à 20 h. dans la salle de la Mairie par M. le docteur Fourgous, sous la Présidence de M. le Maire. — Entrée gratuite.

Terrou

Subvention. — M. le Ministre de l'Agriculture vient d'adresser à M. Loubet, sénateur, et à M. de Monzie, député, la lettre suivante :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Terrou en vue de l'exécution d'un projet de chemin rural de Mazet.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux propriétaires intéressés une subvention payable dans la limite des disponibilités bubgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 25.866 francs. »

St-Laurent-les-Tours

Election du maire. — M. Guy de Lavaur a été élu maire de la commune de St-Laurent-les-Tours, en remplacement de son père, décédé.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Mérite Agricole. — A l'*Officiel* vient de paraître la nomination de M. Chartrusse, agriculteur au Roc, à la distinction de chevalier du Mérite agricole. Félicitations.

Enseignement. Postes vacants. — A compter du 1er janvier 1932, les postes ci-dessous seront vacants : Gramat, direction d'école à 4 classes, avec cours complémentaire; Martel, poste d'adjoint (cours complémentaire, sciences).

Tribunal correctionnel. — Une affaire de port d'arme prohibée est renvoyée au 8 décembre prochain.

M. G... J. est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis et frais, pour blessures par imprudence ;

— M. M... L.-H. est également condamné à la même peine pour le même délit.

M. L... E., 32 ans, conducteur des P. T. T., poursuivi pour coups et blessures, est condamné à 2 journées de travail et aux frais, le tribunal estime qu'il n'y aurait pas lieu de le poursuivre correctionnellement. Aussi il lui applique la susdite condamnation comme simple contravention.

Un veinard. — M. Lechat, ouvrier menuisier chez M. Salanié, ébéniste à Gourdon, vient d'obtenir un prix de 20.000 francs au concours du journal « La France de Bordeaux ». Toutes nos félicitations à cet heureux veinard.

Gramat

Foire. — La prochaine foire à Gramat aura lieu le lundi 7 décembre. On sait que cette foire de décembre est toujours importante.

Société des Etudes du Lot

Séance du 16 novembre 1931. — Présidence de M. le Chanoine Eug. Sol. Présents : MM. Guilhamon, Irague, Rigaudières, Séval, Lucie, Capitaine Boussac, Colonel Lamblot, Laubat, Bessières, Vialard, Chanoine Vayssié, Calmon. M. Guilhamon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Docteur Vialard, ancien professeur aux Ecoles de Médecine navale, remercie la Société pour son admission au titre de membre correspondant. M. Maurice Frézals, avocat à la Cour d'Appel de Paris et M. Laroche, propriétaire à Sérignac, Lot, sont admis au titre de membres correspondants. M. Bru, agent d'Assurance à St-Céré est présenté par MM. Calmon et Capmeil.

M. Eug. Sol fait hommage de son ouvrage: « Sous le Régime de la Séparation » et dépose sur le bureau les publications reçues : *Revue de l'Agenais*, mars-avril 1931 ; *Bulletin de la Société de Borda* (Dax), 3e trimestre 1931, ainsi que les ouvrages : 1° *Notre beau parler de France* (au Canada), offert par M. Alf. De Celles, fils ; 2° *Le Livre d'Or de l'Académie de Toulouse sur le 7e centenaire de la fondation de son Université* (1229-1929), de la part de M. le Recteur. Ce dernier volume a été transmis à la Société par les soins de M. Flottes, inspecteur d'Académie. M. le Président rappelle que MM. Guilhamon et Lamblot représentaient la Société aux fêtes splendides qui eurent lieu à Toulouse en juin 1929 à l'occasion de ce glorieux centenaire. La Société remercie M. le Recteur de l'Académie de Toulouse et M. Alf. De Celles.

M. Sol, signale deux articles, l'un de notre confrère M. Louis Lacrocq, président de la Société Archéologique de la Creuse sur « Les Peintures de l'Eglise de Rampoux », paru dans le *Courrier du Centre*, du 12 octobre 1931 ; l'autre sur « L'Ancien Pont neuf de Cahors », de M. Louis de Nussac, paru dans l'*Auvergnat de Paris*, du 20 juin dernier.

M. le Président donne connaissance d'une note de M. le chanoine Tournier, Mainteneur des Jeux Floraux, sur l'abbé du Bourg, de Toulouse, que le Vicaire apostoloque de Cahors nomma en 1792 « Vicaire général de Caors ».

M. Irague lit le compte rendu qu'il en a fait de l'ouvrage de M. E. Grangié « Provence et Riviera ».

M. le Capitaine Boussac rends compte de sa mission à Cieurac et offre aux Archives le texte de sa dernière communication sur le mot « Radal ».

— M. Lucie fait connaître que, il y a quelques années, au cours des travaux de restauration de la maison Magot (XIIIe siècle), à St-Cirq-Lapopie, il fut mis à jour une porte sculptée murant très probablement l'entrée d'un souterrain où des découvertes peut-être intéressantes auraient pu être faites si les travaux avaient été poussés plus avant et si, par suite de l'absence de l'architecte cette porte n'avait été comblée ; cette dernière se trouve exacement sous l'ancienne mairie aujourd'hui presbytère. M. Lucie demande si l'Administration des Beaux-Arts ne pourrait pas accorder une subvention à la commune de St-Circq pour permettre la reprise des fouilles malencontreusement interrompues ainsi que celles au Château fort suspendues faute de ressources.

M. Laubat, offre à la Société quelques exemplaires de l'*ex libris* de Léon Gambetta, finement dessiné, représentant un coq hardi, brochant sur un soleil rayonnant surmonté de la devise : Vouloir c'est pouvoir.

M. Calmon dépose sur le bureau une bibliographie, transmise par M. Marcel Moles, des ouvrages de M. le professeur Joseph Langlade, regroupés par les soins de M. Eug. Guilhou et il signale deux brochures de notre confrère M. H. Teulié, Bibliothécaire en chef de l'Université de Bordeaux ayant pour titres : 1° « Le Vocabulaire du Noyer à Bétaille (Lot) ; 2° « Autour d'Uxellodunum. Le siège du Puy d'Issolu » ; puis il lit une lettre de M. G. Védrène, avoué à Bergerac, offrant à la Société deux superbes agrandissements (Baiser de Judas. — Mise au tombeau) des peintures de l'Eglises de Rampoux.

M. Calmon signale l'analyse de M. le Chanoine Sol, parue dans la *Revue religieuse*, du 9 novembre, sur le travail de M. Lud. de Valon : « Le tombeau de saint Amadour ».

A ce propos, M. Calmon donne le détail des constatations qu'il a lui-même faites sur le tympan dudit tombeau où il a remarqué, en effet, quoique très frustes, l'existence sur la pierre de certains signes relevés par M. de Valon (croix, écusson, ornements, rosace), mais il n'en tire aucune conclusion.

Le même donne lecture : 1° d'une courte notice généalogique, dressée par M. le Pasteur Louis de St-André, sur les Dupin de St-André dont un membre, Jean-Philippe Dupin fut conseiller à la Cour des Aides de Cahors où il mourut le 15 octibre 1649 ; 2° d'une lettre, dans laquelle M. Louis de St-André signale que dans les Pièces éparses du Colonel de Bourdès aux Archives nationales, se trouve un curieux livre renfermant la mention suivante ; « Le 3 janvier 1421, Convention de Mariage passée à Bruniquel, rédigée par Dom Jean Cargueti, prêtre, entre : Arnaud-Roger de Comminges, Vicomte de Bruniquel et Cécile de Penne sa femme, agissant pour leur fils Raymond Roger, d'une part :

Et le Révérend Père en Dieu, l'Evêque de Cahors, pour sa nièce Delphine de Castelpers, fille de son frère Aymeric de Castelpers, Vicomte d'Ambialet, d'autre part... D'après ce passage, M. Louis de St-André déclare qu'à cette époque un de Castelpers était sur le siège de Cahors. M. le Président fait observer, qu'aucun annaliste n'a signalé un de Castelpers, sur le siège de Cahors, mais qu'il y eut parfois des évêques auxiliaires.

Enfin M. Calmon rappelle le vœu émis par la Société dans la séance du 5 janvier, concernant le tête d'un évêque déposée au Musée de la ville, il demande qu'une démarche soit faite pour hâter le transfert de cette sculpture à la Cathédrale.

M. Lucie fait connaître que l'épée du Commandant Fouillade au Monument des Mobiles du Lot, gît lamentablement à coté de la statue. Il y a quelques mois, dit-il, cette même épée se trouva descellée ; la presse signala le fait et l'épée fut aussitôt remise en place. M. Lucie prie la Société de faire une démarche auprès de la Municipalité pour que la dite épée soit solidement fixée et pour que l'on profite de l'occasion, pour lessiver la statue, opération qui pourrait s'étendre à celles de Bessières et de Murat sur les Allées Fénelon. La ville, ajoute-t-il, s'honorerait de présenter aux touristes des statues non recouvertes de mousse. La Société est unanimement de cet avis.

Sur l'intervention de M. Calmon, la Société renouvelle le vœu qu'elle a émis le 15 décembre dernier au sujet de la protection des pierres tombales de l'ancien Hôpital d'Issendolus.

M. Vialard fait adopter un vœu pour que l'Administration des Beaux-Arts s'occupe de la restauration de l'Arc de Diane (M. H.) dont les pierres de la partie inférieure en se désagrégeant pourraient amener la destruction complète et irrémédiable de ces vestiges romains.

M. Blanchard demande l'autorisation d'installer à l'une des fenêtres de la salle des séances un appareil destiné à la capture des papillons de nuit.

M. le chanoine Vayssié signale une inscription gravée sur une pierre incrustée dans le mur de la façade orientale de la maison Bacalou à Figeac, rue des Capucins. Cette pierre qui mesure 0 m. 60 de longueur sur 0 m. 40 de haut est placée à une hauteur d'environ 6 mètres. La langue de cette inscription paraît être celle qui se parlait dans la bonne société du Midi de la France pendant le XIIIe siècle. C'est un mélange de patois et de français, dont plusieurs mots ne sont plus en usage, du moins parmi nous, et on ne peut en déterminer le sens probable que d'après le contexte. L'auteur est sans doute, quelque bon vivant qui invite ses hôtes à la sobriété.

Cette invitation est-elle une fantaisie particulière de ce personnage ou un extrait de quelque chant des Troubadours ? Nous ne saurions le dire ; mais les quatre premières lignes offrent entre elles quelque apparence de rime, d'ailleurs fort pauvre, qui nous ferait croire à une citation.

(Le compte rendu du *Bulletin* donnera l'inscription complète avec sa traduction).

Vœu émis, dans sa dernière réunion, par l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce de France, en faveur du redressement financier des Grands Réseaux de Chemins de Fer.

Considérant que le déficit du fonds commun des Grands Réseaux de chemins de fer, qui s'accroît actuellement d'environ 250 millions par mois, sera de près de cinq milliards à la fin de l'année ;

Considérant que cette situation ne saurait se prolonger sans un danger grave pour l'économie nationale et pour le budget de l'Etat, c'est-à-dire pour le contribuable ;

Considérant que les propositions au conseil supérieur des chemins de fer, tenant compte des intérêts essentiels du pays au point de vue économique, évitent la majoration des tarifs marchandises, compensent dans une certaine mesure, celle des tarifs voyageurs par l'abaissement de l'impôt sur les transports et tendent à réaliser des économies d'exploitation substantielles, notamment par la modification des conditions d'exploitation des lignes à faible trafic et des lignes de banlieue ;

Considérant que certaines de ces propositions peuvent être réalisées par le gouvernement sans intervention du législateur et que leur effet peut ainsi être immédiat ;

L'Assemblée émet le vœu :

Que le gouvernement adopte les mesures proposées par le Conseil Supérieur des chemins de fer ; qu'il réalise immédiatement celles de ces mesures qui rentrent dans ses pouvoirs et qu'il obtienne du Parlement le vote rapide des dispositions nécessitant l'intervention législative, notamment pour donner aux réseaux les moyens de se procurer, par la voie normale d'émission d'obligations, les ressources nécessaires à l'exécution de leurs programmes de travaux et de construction de matériel roulant ;

Qu'il ne soit pas établi, actuellement d'impôts nouveaux sur l'essence, les pneumatiques et les transports automobiles.

Question au ministre du travail

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le ministre du travail : 1° si, par extention et analogie aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 15 et du paragraphe 4 de l'article 37 de la loi organique du 5 avril 1928, les assurés aux retraites ouvrières et paysannes ayant cotisé pendant cinq années au titre de la loi du 5 avril 1910 ne doivent pas logiquement et équitablement bénéficier de l'allocation de l'Etat, 2° s'il n'estime pas dérisoire de faire établir par la caisse des retraites pour la vieillesse des titres de pension allant de 1 fr. à 20 fr. (*Question du 5 juin 1931.*)

Réponse. — Les assurés placés exclusivement sous le régime de la loi du 5 avril 1910 sont régis par les dispositions de cette loi. Or :

a) Aux termes du paragraphe 3 de l'article 4 de la loi susvisée, les assurés ne peuvent bénéficier d'une allocation de l'Etat que si le nombre des années de versements est supérieur à quinze ;

b) L'article 5, paragraphe 5, de la loi prévoit, d'autre part, que le remboursement intégral et sans intérêt des sommes figurant au compte d'un assuré pourra être demandé par ce dernier lorsque sa pension n'atteindra pas le chiffre annuel de 4 fr. Sans doute une pension s'élevant de 4 à 20 fr. par an présente pour le bénificiaire des dérangements qui ne sont pas en rapport avec un taux aussi modique. Mais, outre que le retraité peut ne pas percevoir chaque trimestres les arrérages de ladite pension, mais seulement, par exemple, une fois par an, il ne semble pas opportun de proposer actuellement des modifications à une loi qui n'est maintenue en vigueur que pour la liquidation des pensions en cours d'acquisition au moment de la mise en application de la loi sur les assurances sociales.

FOURRURES
ROBES -:- MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
Mme BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

DÉPÊCHES

Le conflit sino-japonais

De Londres. — Un message de Karbine à l' « Exchange Telegraph » annonce que les Chinois ont attaqué, hier, les Japonais près de Titsikar.

Les Japonais, devant la brusque attaque, ont dû reculer.

Heureux héritiers !

De Londres. — Sullivan, banquier, décédé à 83 ans, à San Antonio (Texas), a laissé 100 millions de dollars.

Ceux qui n'aiment pas la vie !

De Vienne. — Les tentatives de suicides s'élèvent, pour les 8 premiers mois de l'année 1931, à 2.327 dont 50 0/0 sont imputables au chômage.

A la Chambre

La Chambre, ce matin, a repris la discussion du projet de loi relatif à l'outillage national.

M. de Fels rapporteur de la commission de l'administration, regrette que la Commission des finances n'ait pas mieux adapté le programme des travaux aux nécessités créées par le chômage.

M. Appell, rapporteur de la Commission de la marine marchande déclare que celle-ci demandera par voie d'amendement le rétablissement global de 22 millions pour le crédit maritime mutuel de la pêche côtière et de l'enseignement maritime.

M. Queuille appelle l'attention sur la situation que le projet d'outillage va créer aux départements.

REMERCIEMENTS

Mademoiselle Marguerite PASSOLS, Monsieur Georges PASSOLS, Rédacteur principal au Gouvernement de l'Algérie, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve Antoine PASSOLS
née Marie-Madeleine MASCLET

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame TULET et leur fille ; Monsieur et Madame VALETTE, née TULET, Monsieur PONS et sa famille.

Les familles LAGRANGE, BARTHÉLEMY, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Eulalie TULET
née PONS

HALLE DE CAHORS

M. Victor PRIOLO informe sa nombreuse clientèle que le stand de **Poissons de mer** sera ouvert les **Mercredi, Jeudi et Vendredi,** où vous trouverez un grand assortiment de Poissons de mer de toutes sortes, des **Moules,** des **Coquillages,** des **Sardines fraîches,** des **Huîtres Portugaises,** depuis **1 fr. 50** la douzaine, des **Huitres Vertes** et des **Huîtres de Claire.**

Et tous les jours, au Bazar de la Promenade Victor Priolo, mise en vente de Poissons de mer, Huîtres, Moules, Coquillages.

ETUDE
DE
Me PIERRE DESPRATS
Licencié en droit
Avoué à Cahors
Rue du Portail-Alban N° 10
Suce de Mes TASSART ET MAZIÈRES

Demande en séparation de Biens

De l'exploit de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date du trente novembre mil neuf cent trente et un, il appert que Madame Anaïs BONNAYS, épouse de Monsieur Alfred BABOULÈNE, propriétaire, avec lequel elle demeure à Nadaillac, commune de Saint-Alauzie, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué, à l'effet d'occuper pour elle sur cette demande, Maître DESPRATS, avoué près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Cahors le trente novembre mil neuf cent trente et un.

Signé : DESPRATS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 76

PAR PEUR DE L'AMOUR
OU UN MARIAGE SECRET
par Louis d'ARVERS

DEUXIEME PARTIE

XL

LE RENDEZ-VOUS

Elle alla vers son père, qui aussitôt, quitta son livre et courba jusqu'à ses lèvres le beau visage de cette enfant dont il était si fier. Il la regarda avec une sorte d'admiration passionnée en pensant que, dans quelques jours, Arley la lui enlèverait, puis il la laissa aller avec un mélange de satisfaction et de regrets.

— Bonne nuit, lady d'Arley, duchesse de Lynton, dit-il en riant.

Et Béatrix, si peu caressante d'ordinaire, mit sa tête sur son épaule et noua ses bras autour de son cou pour l'embrasser.

— Mon cher petit papa ! dit-elle avec une tendresse qu'elle ne lui avait jamais encore manifestée.

Il regarda avec surprise la lueur affectueuse des beaux yeux habituellement plus spirituels que tendres. et s'émut à la caresse inaccoutumée de la voix, mais aucun pressentiment ne l'avertit que l'enfant qu'il adorait était sous le coup d'un péril mortel.

Comme ses bras se seraient resserrés autour d'elle s'il eût pu prévoir quelle angoisse était la sienne et ce qui allait arriver ! Et de quel cœur il l'aurait défendue, quels que fussent ses torts.

Mais il ne soupçonna rien et la laissa s'échapper de ses bras avec des mots joyeux !

Béatrix alla vers sa grand'mère, absorbée dans la lecture d'un roman qu'elle ne quitta pas des yeux en recevant son baiser.

— Bonne nuit, grand'mère, comme vous êtes sérieuse ce soir ?

— Ce livre est passionnant ! Bonsoir, ma chérie, Dieu vous bénisse ! dit la duchesse relevant la tête à ce reproche et souriant à sa chère favorite.

— Vous m'avez gardé pour la fin, dit Arley, c'est gentil ! Reposez-vous bien, ma chérie, et embrassez-moi. Qu'importe papa ! fit-il en suivant la direction de son regard, il ne fait pas attention à nous. Embrassez-moi bien vite où vous ne partirez pas !

Elle obéit en riant et il lui rendit son baiser avec usure, puis mettant un doigt sur le médaillon :

— N'oubliez pas votre promesse !

— Non, promit-elle. Jour et nuit quoiqu'il arrive !

Et s'échappant légère, et paraissant joyeuse, elle s'enfuit.

Plus qu'une heure de peine et puis la liberté ! pensait Béatrix courant à sa chambre. Une heure encore et elle pourrait jouir, sans arrière-pensée de son bonheur. Comme Edouard l'aimait ! Et comme elle serait heureuse avec lui !

— Vous pouvez aller vous reposer, Suzy, dit-elle à sa femme de chambre, je n'aurai pas besoin de vous, Ne m'éveillez pas de bonne heure demain matin, je suis fatiguée.

La porte de la chambre de Nicolle était entr'ouverte ; elle y entra. La veilleuse l'éclairait seule d'une très petite lueur ; tous les rideaux étaient fermés pour que le clair de lune ne pût troubler son repos.

Béatrix s'avança près du lit le cœur rempli d'affection et de regrets.

Pauvre chère petite Nicolle ! se dit-elle, si bonne, si dévouée, j'ai abusé de sa bonté et elle est vraiment malade.

Nicolle était très pâle, ses joues gardaient des traces de larmes et, même en son sommeil, des soupirs montaient de son cœur à ses lèvres.

Béatrix l'embrassa doucement. Elle la plaignit... et pourtant elle enviait son sort à cette minute où elle allait jouer une partie suprême d'où dépendait tout son avenir.

— Je n'attendrai pas mon mariage pour parler à Lionel ; dès demain je lui écrirai, et je réparerai, décida-t-elle en regardant avec tendresse le visage de sa sœur qui même dans le sommeil disait sa souffrance.

Elle sera heureuse comme elle mérite de l'être et Lionel lui demandera pardon à genoux, se disait-elle en prenant dans sa garde robe une longue cape de voyage dont elle se drapa étroitement. Alors elle descendit, à pas feutrés, l'escalier privé qui allait directement de leur appartement au jardin, sans passer par le grand hall.

Le jardin était superbe ce soir-là. La lune, qui brillait toute ronde dans un ciel sans nuage, nimbait de lumière les moindres recoins.

Cette grande clarté paraissait à Béatrix plus effrayante que l'obscurité et, comme sa sœur deux jours auparavant, elle courut vers le lac en proie à une peur irraisonnée.

Elle sentait la honte de ce qu'elle avait fait, la honte de ce qu'elle allait faire ce soir en trompant tous ceux qu'elle aimait. Mais la pensée d'Arley lui redonna du couarge ; c'est la dernière épreuve, se répétait-elle, c'est la rançon du bonheur !

Le vent de la nuit gémissait par boutade, à la cime des arbres, égrenant leurs dernières feuilles qui tombaient avec un bruit sinistre et craquaient sous ses pas.

Elle courait toujours et bientôt la nappe d'argent liquide du lac fut devant ses yeux elle était arrivée au bosquet. Elle s'y enfonça avide d'ombre et presqu'aussitôt elle se trouva devant Robert.

XLI

LE LENDEMAIN

Jamais matinée ne fut plus splendide et plus calme. Les jardiniers, ignorants du drame qui allait bientôt porter le désespoir au château, commençaient en chantant leur travail matinal et bientôt les fenêtres du château s'ouvrirent une à une, annonçant le réveil des domestiques, puis celui des maîtres : la vie recommençait.

C'était presque un soleil d'été qui éclairait ce matin-là, dans la salle à manger d'Eton, le calme et noble visage de la duchesse, le grave et soucieux visage de Ronald et soulignait la joie douce et confiante d'Arley attendant sa fiancée.

Le déjeuner était sur la table, mais aucun d'eux ne paraissait pressé de se servir.

A la fin la duchese s'étonna :

— Nous ne pouvons pas attendre plus longtemps, dit-elle mécontente, Béatrix devrait être là. J'ai permis à Nicolle de garder la chambre, ajouta-t-elle, s'adressant plus particulièrement à son fils. Quant à Béatrix, elle a, paraît-il, défendu à sa femme de chambre de l'éveiller ce matin, disant qu'elle était fatiguée.

— Je vais à la ferme des Aulnes, dit Ronald, en s'adressant à Arley, venez-vous avec moi ?

— J'ai promis à Béatrix de l'accompagner au Prieuré.

— En ce cas, intervint la duchesse, elle est encore moins excusable de n'être pas exacte. Je vais lui envoyer un rappel.

Elle n'eut pas le temps de le faire. Suzette entrait au même moment, pâle et bouleversée.

Elle s'approcha de la duchesse, assez près pour lui parler sans être entendue par les deux hommes.

— Que Madame la duchesse veuille bien venir, tout de suite, dit-elle haletante d'émotion.

Sans un mot, la duchesse se leva pour la suivre et ce fut seulement quand la porte fut refermée sur elles qu'elle l'interrogea du regard.

— Miss Béatrix n'est pas dans sa chambre. Madame, et je ne la trouve nulle part.

La jeune chambrière tremblait des pieds à la tête, et le premier mouvement de la duchesse fut de sourire de cette inquiétude, selon elle injustifiée.

— Elle est probablement chez sa sœur, dit-elle avec calme. Pourquoi tant de mystère, Suzette ?

— Miss Béatrix n'est pas chez miss Nicolle, et elle n'est pas dans le parc, j'ai cherché partout depuis plus d'une heure.

— Elle est peut-être sortie.

— Non... Oh ! Madame, murmura la jeune fille de plus en plus pâle ; miss Béatrix n'a pas couché dans sa chambre, son lit n'est pas défait, rien n'est dérangé dans sa chambre, elle n'y est pas rentrée cette nuit.

(*A suivre*)

On est bien mal entrain certains matins

On est bien mal entrain, en effet, quand on n'a pas dormi. Les membres sont rompus, le cerveau embrumé, l'humeur grincheuse. Or, de nos jours, le nombre augmente de façon inquiétante des gens qui sont sujets à l'insomnie. L'inquiétude, l'agitation qui nous tourmentent sont cause du manque ou de l'insuffisance de sommeil. Et les soporifiques ne sont pas des remèdes. Ils donnent, pour une nuit, le coup de massue qui engourdit, qui abrutit, mais cela ne procure pas le repos.

Ce qu'il faut pour ramener le sommeil c'est reconstituer les forces nerveuses. Cela ne se fait, évidemment, pas en un jour. Mais, avec les Pilules Pink, on y parvient en peu de temps.

Les Pilules Pink sont le grand tonique du système nerveux : elles apaisent les nerfs et restaurent leur vigueur. Et comme d'autre part, les Pilules Pink sont également un incomparable régénérateur du sang, elles assurent, par le fait même une meilleure nutrition du système nerveux et de tout l'organisme.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0.50 de timbre-taxe par boîte.

ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage.

Blanchissage faux-cols et lingerie.

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc...

Teinture de fourrures.

Pour deuil, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.

Dépôt pour Cahors et les cantons voisins : **Madame BONNET,** 2, *rue des Capucins, Cahors.*

Pour 9 fr. 25 nous livrons une Montre-réclame "Labor", avec chaîne pour homme, à remontoir, mouvement très solide, soigneusement réglée, marchant 30 heures. Garantie 6 ans sur bulletin. Envoi cont. remb^t. Même prix : bracelet hom. lumin. bracel. dame plaqué.
Horlogerie E. VICTOR, (Serv. B) rue Amelot - Paris

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 14 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les pharmacies

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier revenu		Cours du 20 Nov.	Cours du 28 nov.
	Fonds d'Etat		
3 ..	3 0/0	84 50	84 10
3 ..	3 0/0 amortissable	89 50	89 50
3 50	3 1/2 0/0...(id)	» »	101 80
5 ..	5 0/0	101 60	100 90
4 ..	4 0/0 1917	99 »	98 50
4 ..	4 0/0 1918	98 65	98 05
5 ..	5 0/0 1920 amort	128 90	128 75
6 ..	6 0/0 1920	107 »	106 40
	4 0/0 1925	104 25	102 10
6 ..	6 0/0 1927 amort	106 97	106 90
5 ..	5 0/0 1928	101 »	100 95
25 ..	B. du Tr. 5 0/0 1924	734 50	736 »
25 ..	B. du Tr. 7 0/0 1926	569 »	573 »
25 ..	B. du Tr. 7 0/0 1927	565 50	565 »
	Crédit National		
15 ..	5 0/0 1919	618 »	619 »
25 ..	Obl. 500 5 0/0 1920	545 »	546 »
20 ..	— 6 0/0 1921	523 »	521 »
20 ..	Bons décen. 6 0/0 1922	521 50	522 »
30 ..	— décen. 6 0/0 nouv.	542 »	541 »
30 ..	— 6 0/0 janv. 1923	541 »	533 »
30 ..	— — juin 1923	536 »	531 »
30 ..	— — janv. 1924	546 »	546 »
	Villes de Paris		
15 ..	1871 3 0/0	392 50	392 50
20 ..	1875 4 0/0	495 »	495 »
20 ..	1876	494 »	496 50
10 ..	1892 2 1/2 0/0	302 »	300 »
10 ..	1894-1896	303 »	300 »
10 ..	1898 2 0/0	367 »	356 »
10 ..	1899 2 0/0	360 »	358 »
12 50	1904 2 1/2 0/0	372 »	369 50
11 ..	1905 2 3/4 0/0	394 »	392 »
11 ..	1910 2 3/4 0/0	328 »	327 »
12 ..	1910 3 0/0	317 50	317 »
9 ..	1912 3 0/0	272 »	272 »
25 ..	1919 lib.	490 50	498 »
30 ..	Décennal 1922	515 »	515 »
30 ..	— 1923	531 »	530 »
30 ..	— 1924	520 »	518 »
	Crédit Foncier		
13 ..	Communales 1879	499 »	498 »
15 ..	— 1880	525 »	515 »
15 ..	— 1891	336 »	336 »
13 ..	— 1892	398 »	392 »
13 ..	— 1899	384 »	385 »
15 ..	— 1906	410 »	410 »
7 50	— 1912	217 »	217 »
20 ..	— 1922 lib.	511 »	511 »
20 ..	— 1923	509 »	509 »
40 ..	— 1930	985 »	984 »
15 ..	Foncière 1879 3 0/0	520 »	519 »
15 ..	— 1883 3 0/0	349 »	346 »
12 ..	— 1885 2,60 0/0	378 »	377 »
14 ..	— 1895 2,80 0/0	404 »	401 »
15 ..	— 1903 3 0/0	415 »	411 »
7 50	— 1909 3 0/0	216 »	215 »
17 50	— 1912 3 1/2 0/0	430 »	425 »
26 ..	— 1913 4 0/0	490 »	490 »

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, P.-L.-M. Algériens P.-L.-M. et de l'Etat Tunisiens et Sfax-Gafsa

Billets d'aller et retour de famille

Sur demande faite quatre jours à l'avance, des billets d'aller et retour spéciaux de 1re, 2e, 3e classes sont délivrés dans toutes les gares des Réseaux d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Nord, P. O., P.-L.-M. et la plupart de celles du Midi, pour toute gare des Réseaux algériens de l'Etat et du P.-L.-M., des chemins de fer tunisiens et de Sfax-Gafsa, ou vice-versa, sous condition d'un parcours aller et retour d'au moins 200 kilomètres sur les réseaux métropolitains.

Trois membres au moins de la famille — dont le chef de famille ou sa femme — doivent se déplacer. Dans ce minimun les enfants jusqu'à trois ans et les domestiques n'entrent pas en ligne de compte et deux enfants de 3 à 7 ans ne comptent que pour un voyageur.

Ces billets donnent droit au transport en chemin de fer en France et en Algérie ou Tunisie, mais non à la traversée.

Les ports d'embarquement ou de débarquement doivent être Marseille, Sète, Port-Vendres, Alger, Bône, Bougie, Oran, Philippeville, Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax ; ils peuvent être différents à l'aller et au retour.

Les billets délivrés jusqu'au 14 juin 1932 sont valables 45 jours et leur validité peut être prolongée de deux fois 30 jours.

Les deux premières personnes paient le plein tarif à l'aller et au retour, mais la troisième bénéficie d'une réduction de prix de 50 0/0, la 4e et les suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville des Grands Réseaux de chemin de fer français, aux Agences de voyages, etc...

UNE BONNE NOUVELLE pour les amateurs d'affiches illustrées

Pour mettre à la portée de toutes les bourses la possession des magnifiques affiches illustrées dont le public a pu apprécier le charme dans ses gares, la Compagnie d'Orléans vient d'abaisser, au prix unique de 5 francs, le prix de vente de l'exemplaire.

Ces documents, soigneusement exécutés d'après les maîtres de l'affiche, satisferont les plus difficiles en raison de la variété des genres que comporte la magnifique collection de la Compagnie d'Orléans.

Cette collection vient de s'enrichir de nouveaux et superbes sujets : *Rocamadour* (Lot) de P. Commarmond, *Ile Tudy* (Finistère) de Hallo, *Quiberon* (Morbihan) de Symonnod, qui seront suivis sans tarder de trois autres nouveaux sujets : *Château d'Amboise* (Constant Duval), *La Roque-Gageac* et *Estaing* (Hallo).

Demandez la liste des affiches mises en vente au bureau de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris, chargé de la vente et de l'expédition en France et à l'étranger.

Le paiement des affiches peut s'effectuer par mandats, chèques ou chèques postaux (ajouter pour frais de port 0 fr. 50 par affiche).

Les amateurs auront également la faculté de se les procurer (sur place seulement) au même prix, à Paris, dans les bureaux suivants :

— Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines.

— Bureaux de renseignements de la gare de Paris-Quai-d'Orsay et 126, Boulevard Raspail.

Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

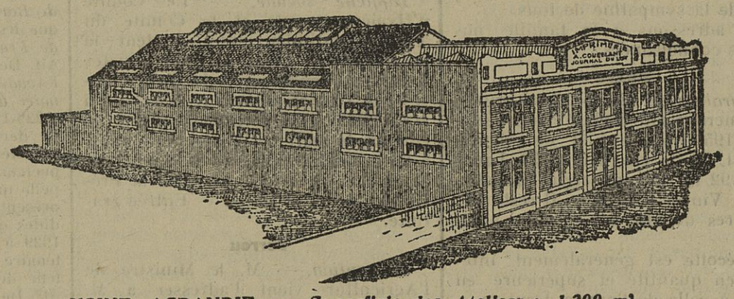

USINE AGRANDIE — *Superficie des Ateliers : 1.200 m²*

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER 1931-1932

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 20	»	10 16	»	17 18	—	19 56	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 34	»	10 28	»	17 29	—	20 8	21 22	»
LIMOGES arrivée	»	5 53	»	16 30	»	23 3	—	2 8	3 20	»
LIMOGES départ.	4 31	9 2	»	16 37	»	23 9	—	2 23	3 28	»
BRIVE arrivée	7 15	11 56	»	18 18	»	0 47	—	4 8	5 9	»
BRIVE départ.	7 38	12 32	16 19	18 24	18 50	0 52	—	4 17	5 16	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 6	20 31	—	—	—	5 58	»
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	—	20 41	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 6	14 14	17 49	—	21 5	—	—	—	—	»
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 33	21 33	—	—	5 23	—	»
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 35	15 44	19 35	20 14	»	2 40	—	6 7	7 3	»
CAHORS départ.	11 35	17 42	»	20 18	»	2 44	—	6 12	7 7	7 20
Sept-Ponts	11 45	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 31
Cieurac	11 59	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 47
Lalbenque	12 7	18 21	»	—	»	—	—	—	—	7 56
Caussade	12 44	19 1	»	21 1	»	—	—	7 »	—	8 33
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	»	21 23	»	3 47	—	7 25	8 14	9 10
TOULOUSE.. arr.	16 58	21 8	»	22 17	»	4 30	—	8 22	9 7	11 12

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21 »	—	23 4
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 »	16 2	20 29	21 48	—	23 45
Caussade	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—	—
Lalbenque	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	—	0 46
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	—	0 50
Pradines	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—
Gignac-Cressens.	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE a.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	—	2 36
BRIVE d.	»		13 54	»	23 39	0 39	—	2 41
PARIS.. (A.) arr.	»		21 46	»	8 33	8 53	—	10 4
PARIS.. (O.) arr.	»		21 58	»	8 45	9 5	—	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 19 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 2	»	18 35	
Pradines	6 29	15 10	»	18 43	
Mercuès	6 38	15 19	»	18 52	
Douelle (*Arrêt*)	6 42	15 23	»	18 56	
Parnac	6 49	15 33	»	19 5	
Luzech	6 55	15 39	»	19 13	
Castelfranc	7 7	15 51	»	19 25	
Prayssac (*Arrêt*)	7 11	15 55	»	19 29	
Puy-l'Evêque	7 20	16 4	17 36	19 38	
Duravel	7 27	16 11	17 48	19 46	
Soturac-Touzac	7 35	16 19	18 »	19 54	
Fumel	7 46	16 30	18 27	20 6	
LIBOS	7 51	16 35	18 33	20 11	

De Libos à Cahors

LIBOS.... dép.	6 27	9 22	14 25	18 14	
Fumel	6 38	9 29	14 32	18 22	
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 33	
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 40	
Puy-l'Evêque	7 21	9 55	14 57	18 47	
Prayssac (*Arrêt*)	7 35	10 4	15 6	18 56	
Castelfranc	7 52	10 9	15 12	19 2	
Luzech	8 12	10 20	15 25	19 14	
Parnac	8 25	10 29	15 34	19 23	
Douelle (*Arrêt*)	» »	10 34	15 39	19 28	
Mercuès	8 40	10 40	15 45	19 34	
Pradines	8 52	10 48	15 53	19 42	
CAHORS	9 1	10 55	16 »	19 49	

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 23	»	14 20	17 13	»
Vayrac	5 32	»	14 28	17 21	»
Bétaille (arrêt)	5 38	»	14 34	17 27	»
Puybrun	5 48	»	14 43	17 35	»
Bretenoux-Biars	6 5	»	14 57	17 51	»
Port-de-Gagnac	6 13	»	15 5	17 59	»
Laval-de-Cère	6 25	»	15 15	18 8	»
Lamativie	6 47	»	15 36	18 31	»
Siran (arrêt)	7 4	»	15 53	18 48	»
La Roquebrou	7 22	»	16 10	19 15	»
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 53	19 51	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	4 55	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt)	5 47	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 4	11 12	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 22	11 28	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	6 31	11 36	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	»	19 17	»
Puybrun	7 2	11 54	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	7 12	12 1	»	19 35	»
Vayrac	7 29	12 7	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 14	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	0 59	»	19 36
Sarlat	»	8 2	12 »	17 35	20 39
Cazoulès	»	8 40	12 39	19 15	21 16
Souillac	7 37	10 55	13 32	19 28	21 25 / 5 45
Le Pigeon	7 52	11 20	13 47	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou. Arrêt.	7 57	11 27	13 52		16 5
Martel	8 6	11 56	14 »		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 16	12 8	14 10		16 24

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 22	12 41	17 26
Martel	»	8 5	9 37	12 56	18 »
Baladou. Arrêt.	»	8 12	9 44	13 2	18 11
Le Pigeon	»	8 18	9 50	13 7	18 31
Souillac	6 50	8 28 / 9 1	10 »	13 17 / 13 35	18 44 / 19 43
Cazoulès	7 1	9 8	»	13 43	19 53
Sarlat	8 32 / 5 15	9 52	17 41	14 31	20 33
Le Buisson. ar.	6 7	»	18 33	15 23	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 40	17 16	»
Carsac	8 50	17 27	»
Grolejac	8 57	17 44	»
St-Cirq-Madelon	9 3	17 51	»
Payrignac (arr.)	9 10	17 59	»
GOURDON	9 20	18 9	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	5 55	16 8	»
Payrignac (arr.)	6 5	16 16	»
St-Cirq-Madelon	6 14	16 24	»
Grolejac	6 32	16 29	»
Carsac	6 43	16 39	»
SARLAT	6 57	16 50	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 39
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 23	»	17 52	21 48
CAPDENAC. d.	1 24	6 39	10 14	10 51	13 31	18 24	22 1
FIGEAC	1 57	6 55	10 25	11 6	13 56	18 38	22 13
Le Pournel	—	7 14	»	11 25	14 32	18 59	»
Assier	2 4	7 27	»	11 33	14 57	19 10	22 39
Flaujac (halte)	—	7 37	»	11 45	15 10	19 19	»
Gramat	3 19	7 54	»	11 59	15 42	19 34	22 59
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 45	23 9
Montvalent	4 3	8 24	»	12 22	16 22	19 59	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 16	8 34	»	12 33	16 35	20 8	23 20
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 47	»	12 43	16 51	20 18	23 33
Quatre-Routes	5 10	9 4	»	12 53	17 5	20 28	»
Turenne	5 28	9 18	»	13 4	17 21	20 38	»
BRIVE ar.	6 3	9 43	»	13 26	17 56	20 59	0 6
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	21 58	»	5 39	9 05

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	(Austerl.)				(Austerl.)			
PARIS (Orsay) d.	19 40	21 10	22 20	7 40	10 16	»	»
Brive dép.	3 53	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»
Turenne	4 16	8 27	13 3	16 26	19 33	»	»
Quatre-Routes	4 24	8 38	13 15	16 35	19 46	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 32	8 46	13 23	16 43	19 57	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 39	8 56	13 36	16 49	20 9	»	»
Montvalent	—	9 9	13 51	17 2	20 31	»	»
Rocamadour	5 5	9 30	14 14	17 19	21 14	»	»
Gramat	5 19	9 44	14 31	17 32	21 39	»	»
Flaujac (halte)	—	9 57	14 44	17 45	»	»	»
Assier	5 41	10 9	14 59	17 56	22 45	»	»
Le Pournel	—	10 21	15 9	18 5	22 59	»	»
FIGEAC	6 9	10 44	15 31	18 28	23 28	»	»
CAPDENAC ar.	6 19	10 54	15 41	18 38	23 41	»	»
CAPDENAC d.	6 36	11 54	16 8	18 52	»	»	»
TOULOUSE	10 14	16 5	20 40	23 5	»	»	»

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 6	9 50	16 14	18 30	
Cabessut	8 15	10 1	16 25	18 41	
Arcambal	8 24	10 17	16 34	18 54	
Vers	8 32	10 25	16 42	19 5	
Saint-Géry	8 38	10 50	16 47	19 14	
Conduché	8 49	11 19	16 58	19 33	
Saint-Cirq-la-Popie	8 55	11 29	17 4	19 41	
St-Martin-Labouval	9 2	11 53	17 11	19 57	
Calvignac	9 8	12 3	17 17	20 6	
Cajarc	9 21	12 20	17 29	20 21	
Montbrun	9 30	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 38	20 34	
Toirac	9 38		17 49	20 46	
Lamadeleine	9 49		18 1	21 1	
CAPDENAC	10 »		18 13	21 15	

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 10	11 49	18 55	»	
Lamadeleine	7 22	12 5	19 7	»	
Toirac	7 33	12 19	19 18	»	
Montbrun	7 41	12 30	19 26	»	
Cajarc	7 52	12 46	19 39	»	
Calvignac	8 2	12 59	19 49	»	
St-Martin-Labouval	8 9	13 8	19 58	»	
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 18	20 6	»	
Conduché	8 23	13 27	20 13	»	
Saint-Géry	8 37	13 49	20 26	»	
Vers	8 42	13 56	20 32	»	
Arcambal	8 50	14 7	20 40	»	
Cabessut	9	14 22	20 51	»	
CAHORS	9 8	14 31	20 59	»	